

16/05/2023

COMMUNE DE POILLY SUR SEREIN

**PROCES VERVAL DE RÉUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2023 A 18H30**

Sous la présidence de Madame Hélène COMOY, Maire.

Date de convocation : 9 mai 2023

Étaient présents : Tony BOITELET, Mathieu CERVEAU, Patrick CERVEAU, Hélène COMOY, Françoise MALAQUIN, Gisèle MENETREY, Baptiste MOREAU, Bernard SARRAZIN.

Représentés : Bernard MARIEUX donne pouvoir à Hélène COMOY
Romaric BATTISTELI donne pouvoir à Mathieu CERVEAU

Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Baptiste MOREAU

Ordre du jour : Approbation du procès-verbal du 5 avril 2023 ; Don de l'association les Galoupiots ; Etude devis feu d'artifice 2023 ; Travaux à la station de pompage ; Informations du Maire et questions diverses.

Approbation du procès-verbal du 5 avril 2023 :

Adoption à l'unanimité des membres présents.

1. Don de l'association les Galoupiots

Délibération n°15/2023 :

L'association des Galoupiots souhaite faire un don de 663,31 € pour un achat ou une réparation d'équipement dans l'aire de jeux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Accepte** le don des Galoupiots d'un montant de 663,31 € et l'en remercie.

2. Etude devis feu d'artifice 2023

Délibération n°16/2023 :

Le Maire présente au conseil municipal les devis pour le feu d'artifice de 2023. Les tarifs proposés sont de 2 650 € pour un feu équivalent à l'année dernière ou 3 000 € pour un feu supérieur.

Considérant que le feu d'artifice est un évènement majeur pour la municipalité, et renforcé davantage grâce à l'organisation du diner et du bal par l'association de l'Atelier, le conseil municipal estime que son maintien est important malgré la forte augmentation des devis cette année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Accepte** de signer le devis pour un tir à 3 000 €.

3. Travaux à la station de pompage

Délibération n°17/2023 :

Suite au renforcement des mesures de contrôle de l'eau potable, décidé par l'ARS, et après avoir recueilli l'avis du délégataire Véolia, une sonde doit être installée à la station de pompage afin que Véolia puisse vérifier le niveau d'eau à distance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Accepte** le devis de Véolia Eau d'un montant de 1 266,95 € TTC.
- **Décide** d'amortir ces travaux sur 5 ans à partir de l'exercice 2024.

Informations du Maire et questions diverses :

- a) Vigilance infraction : Plusieurs vols d'objets et de carburant ont eu lieu sur la commune de Poilly. La vigilance est de mise et tout véhicule suspect doit être signalé en gendarmerie.
- b) Exposition : L'association 3 villages en scène organise une manifestation à Poilly le dimanche 4 juin à partir de 10h. Le programme sera affiché en mairie. Le maire autorise l'association à installer une exposition et une structure concert sur le terrain de l'Ile d'Amour et en bas du pont.
- c) Stérilisation des chats : L'association « Un chat une famille » propose son aide pour la stérilisation des chats errants. Elle se charge de la capture puis de la stérilisation et éventuellement une adoption. Les communes qui la sollicitent peuvent verser une subvention de soutien au prorata du nombre de chats stérilisés. Pour tout renseignement, contacter Lisa Viriot (Molay) au 06.32.24.34.55
- d) Sécurité routière : Il est rappelé aux habitants que le stationnement rue de Lacey n'est autorisé que sur un côté de la voie et que les trottoirs doivent rester libres. Le panneau « virage dangereux » est à changer sur la RC 1 dite « route d'Auxerre ».
- e) Don de l'association de l'Atelier : Gisèle Ménétrez fait part d'une possibilité d'un don financier émanant de l'association de l'Atelier destiné à l'aménagement du domaine public (fleurissement, mobilier urbain ...). La réflexion sera poursuivie par la commission travaux en lien avec l'association.

Ordre du jour épuisé, séance levée à 20h00.